



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

VINGT-NEUVIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Caracas (Venezuela), 24 - 28 avril 2006

TABLE RONDE « VERS UN MARCHÉ COMMUN AGRICOLE RÉGIONAL: PROBLÈMES ET PERSPECTIVES »

Introduction

1. L'ordre du jour de la région est toujours plus riche en thèmes prioritaires liés à l'agriculture et à l'alimentation qui dépassent les limites nationales. Si les pays et sous-régions de l'Amérique latine et des Caraïbes sont confrontés à des réalités, à des problématiques et à des priorités différentes, il existe néanmoins des défis communs à l'ensemble du monde rural. Ainsi, des processus importants d'intégration économique et commerciale ont été lancés dans les différentes sous-régions d'Amérique latine et des Caraïbes, au sein desquels le secteur agricole joue un rôle fondamental. L'intégration commerciale pourrait supposer une coopération technique entre pays pour améliorer la productivité du secteur agricole et le potentiel de l'agriculture et du secteur agro-industriel. Grâce à l'échange de données d'expérience et aux enseignements tirés, on pourrait améliorer les stratégies de développement rural et les mesures de soutien au niveau gouvernemental. On sait bien, toutefois, qu'en théorie comme dans la pratique, tout processus d'intégration commerciale produit des gagnants et des perdants, du moins à court terme. C'est pourquoi, des politiques de soutien s'imposent pour adoucir la transition vers une libéralisation toujours plus grande du commerce et l'intégration économique. La Table ronde sur le thème « Vers un marché commun agricole régional: problèmes et perspectives » a pour objectif de présenter l'avis des organisations économiques régionales (CAN, CARICOM, MERCOSUR et SICA) et de leurs États membres sur l'expérience d'intégration de leurs secteurs agricoles et sur les perspectives en ce qui concerne un éventuel marché commun régional de leurs produits agricoles.

À quoi bon l'intégration commerciale?

2. La science économique explique que les sociétés atteignent des niveaux supérieurs de bien-être lorsque leurs marchés tendent à s'intégrer. Plus les marchés s'ouvrent et s'intègrent, plus le commerce a tendance à s'accroître; cette croissance, à son tour, entraîne des changements dans la structure de production des pays et contribue à élever le niveau de consommation de la population. L'intégration des marchés, si elle est régulée, en permettant une transmission des prix plus efficace, donne aux producteurs des informations sur les moyens d'optimiser l'utilisation de leurs ressources ou d'adopter des technologies qui leur permettent d'accroître leurs revenus.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

L'intégration des marchés peut aussi entraîner une augmentation des revenus grâce au climat propice qu'elle crée pour la conclusion d'alliances productives (qui limitent les risques et abaissent les coûts de production) et pour l'intégration verticale (laquelle permet de réduire certains coûts de transaction et d'obtenir des économies d'échelle) (Vollrath, 2003; Anderson, 2005).

3. Le commerce peut aussi contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à l'ouverture de nouveaux marchés, à la création d'emplois, à la promotion de la compétitivité, à l'augmentation de la productivité et à l'émergence de nouvelles idées et technologies. Toutefois, la relation entre le commerce et la réduction de la pauvreté n'est pas automatique. En effet, comme on le constate dans divers pays, la libéralisation des échanges à elle seule ne réduit pas la pauvreté; elle peut même engendrer des inégalités plus grandes¹. L'ouverture commerciale, pour avoir l'impact souhaité, devrait être accompagnée de mesures permettant d'améliorer la situation des plus pauvres, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, et de mesures d'ordre politique créant un climat favorable à l'investissement, à l'infrastructure et au fonctionnement efficace des marchés locaux. Telles sont quelques-unes des conditions à remplir pour que les exportateurs potentiels puissent tirer parti des débouchés ouverts par l'intégration commerciale (Goldin et Reinert, 2006).

4. Quelque 70 pour cent des populations les plus démunies de la planète vivent en milieu rural, où le secteur agricole est prépondérant. Le rôle du commerce des produits agricoles dans la lutte contre la pauvreté dépendra dans une large mesure de son effet sur les revenus ruraux, d'origine agricole ou non. Ainsi, toute initiative visant à réduire la pauvreté sera forcément liée au commerce des produits agricoles et au développement rural. De fait, dans la dernière édition de la *Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture* (SOFA), la FAO analyse les relations économiques complexes entre commerce, pauvreté et sécurité alimentaire. Le document signale que la relation commerce-croissance peut constituer un moyen efficace de réduction de la pauvreté. Toutefois, la contribution potentielle du commerce à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire dépend des investissements qui sont faits dans l'infrastructure, les institutions, l'enseignement et le secteur sanitaire. De même, les réformes d'ordre politique, y compris celles touchant au commerce, peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, à condition d'avoir été conçues et d'être appliquées avec soin, conformément à une stratégie privilégiant les populations les plus démunies².

Bilan de l'intégration sous-régionale et régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes

Intégration commerciale au niveau sous-régional

5. Les quatre sous-régions d'Amérique latine et des Caraïbes (Andes, Amérique centrale, Caraïbes et Cône Sud) ont entamé d'importants processus d'intégration économique et commerciale. Le secteur agricole est au centre de ces processus et pose d'importants défis, analogues à ceux observés lors des cycles de négociations de l'OMC ou des traités de libre-échange intra- et extrarégionaux.

6. L'intégration commerciale est plus au moins avancée selon les sous-régions. Le marché commun centraméricain (MCCA), auquel participent le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le

¹ Voir, par exemple, l'étude récente de la Banque mondiale (Perry, et al., 2006), qui fait référence à des analyses empiriques démontrant que, dans certains cas, la libéralisation des échanges peut créer des inégalités plus grandes en favorisant la demande de travailleurs qualifiés. De même, certains analystes ne considèrent pas l'intégration régionale comme le moyen le plus efficace d'éliminer les distorsions commerciales, ni de promouvoir le développement économique.

² D'autres organismes, comme la CNUCED, le PNUD, la Banque mondiale et l'OCDE, ont aussi publié récemment des travaux sur le commerce et le développement dont les conclusions coïncident avec celles de la FAO. On trouvera un résumé de ces études dans FAO (2005).

Honduras et le Nicaragua, a été créé à l'origine dans le cadre du Traité général d'intégration centraméricaine de Managua de 1960, mais a été consolidé à partir de la signature du Protocole de Tegucigalpa en 1991, qui a confirmé l'adhésion de Belize et du Panama comme membres à part entière et de la République dominicaine comme membre associé. Sur la base dudit Protocole, a été adopté un dispositif dénommé Système d'intégration centraméricain (SICA). À l'heure qu'il est, la quasi-totalité des biens circulent librement entre ces pays, à quelques exceptions près, comme le café et le sucre.

7. La CARICOM (*Communauté des Caraïbes*) a été formée en 1973, conformément au Traité de Chaguaramas, et se compose de 15 pays³. Le niveau d'intégration dans la communauté de chacun de ces membres n'est pas identique: six pays remplissent les conditions requises pour constituer un marché commun depuis janvier 2006, six autres ont signé une lettre d'intention en vue de leur intégration en juin 2006; et trois pays doivent encore prendre certaines mesures pour faire partie du marché commun.

8. Le Marché commun austral (MERCOSUR) a été créé par le Traité d'Asunción de 1991 et inclut l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. La Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur et le Pérou sont des États associés. Le 9 décembre 2005, le Venezuela a été accepté comme nouveau membre, statut qui deviendra officiel à la fin de 2006. Le 30 décembre 2005, il a été annoncé que la Bolivie serait invitée à rejoindre le Marché commun en tant que membre à part entière. La suppression des droits de douane à l'intérieur de la zone est effective, pour l'essentiel, depuis le 31 décembre 1994 et depuis 2000, le libre-échange est pratiquement la règle dans toute la zone, à l'exception des secteurs automobile et sucrier.

9. Enfin, dans le cas de la Communauté andine (CAN), formée de la Bolivie, de la Colombie, de l'Équateur, du Pérou et du Venezuela, la zone de libre-échange a été instituée en 1993. Le Pérou a rejoint la Communauté en 2005, moyennant quoi depuis le 1er janvier 2006 le commerce entre les cinq pays andins est exempt de tarifs douaniers.

10. Les quatre sous-régions ont également progressé dans la constitution d'unions douanières. La CARICOM a mis en place en 1995 un tarif extérieur commun, qui frise les 40 pour cent pour les produits agricoles primaires et transformés (il existe un processus permettant de dispenser temporairement certains pays membres de l'application du régime commun). Dans le cas de la Communauté andine, il existe depuis le 1er février 1995 un tarif extérieur commun adopté par la Colombie, l'Équateur et le Venezuela, fixé à 5, 10, 15 et 20 pour cent (avec des exceptions); on étudie, en outre, des possibilités pour les pays de s'éloigner de la structure de base, tandis que la définition d'une nouvelle structure douanière pour les cinq pays est prévue. Les cinq pays d'Amérique centrale ont réussi à harmoniser 94,6 pour cent des positions tarifaires (6 198) applicables aux pays tiers, représentant 89 pour cent du commerce extérieur de la région; sur les 5,4 pour cent des positions qui restent à harmoniser, 188 correspondent à des produits d'origine agricole (soit 121 tarifés par l'OMC et 67 non tarifés). En ce qui concerne le MERCOSUR, le tarif extérieur commun est entré en vigueur en 1994 pour 85 pour cent de l'univers douanier. Afin d'accorder au secteur productif des pays une période de transition, le restant des produits a été inclus dans des listes d'exceptions au régime commun et dans des régimes d'importation spéciaux. Le tarif extérieur commun et les listes d'exceptions sont entrés en vigueur le 1er janvier 1995 et se sont substitués aux régimes douaniers des pays du MERCOSUR. Il a été proposé d'éliminer dans le courant de l'année 2006 les exceptions au tarif extérieur commun, d'élaborer une défense commerciale commune, y compris des sauvegardes pour le commerce extérieur à la zone, et de définir des instruments visant à supprimer progressivement les mesures *antidumping* et les droits compensatoires dans le commerce intrazone, notamment⁴.

³ Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago.

⁴ L'état d'avancement de l'intégration dans chaque sous-région est présenté dans les documents suivants: CARICOM (2006), CAN (2006), CAC (2006), MERCOSUR (2006) et CEPALC (2005).

Intégration commerciale régionale

11. L'intégration commerciale au niveau sous-régional s'est accompagnée de la conclusion d'accords de libre-échange bilatéraux et multilatéraux entre pays membres des différentes sous-régions. Aux premiers accords de ce type, qui remontent aux années 90, tel celui entre le Mexique et le Chili, se sont ajoutés un nombre considérable d'accords régionaux, comme le montre le Tableau 1. Ainsi, depuis 1980, des préférences douanières sont en vigueur, bien qu'avec une utilisation réelle limitée, entre les pays membres de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI).

12. Pour ce qui est de l'Amérique du Sud, trois accords récents accéléreront l'intégration commerciale, à savoir l'Accord CAN-3 (Équateur, Colombie et Venezuela) – MERCOSUR, qui est entré en vigueur début 2005; l'Accord MERCOSUR-Pérou; et l'intégration du Venezuela en tant qu'État partie au MERCOSUR depuis décembre 2005. Les États parties à la CAN comme au MERCOSUR se sont octroyés la condition d'États associés. Enfin, l'accord entre les présidents sud-américains de décembre 2004 visant à créer une Communauté sud-américaine des Nations (CASA) consolidera l'intégration commerciale de l'Amérique du Sud.

Autres domaines d'intégration agricole

13. L'intégration du commerce des produits agricoles va au-delà de l'ouverture commerciale à l'échelon sous-régional et de la constitution d'unions douanières. Dans la sous-région andine, par exemple, il existe un certain nombre d'institutions où les grandes questions liées à l'intégration du commerce des produits agricoles sont analysées et tranchées. Il s'agit des institutions suivantes: la Commission de la Communauté andine et la Commission élargie incluant les ministres de l'agriculture; le Conseil des ministres de l'agriculture; le Comité andin agricole (vice-ministres); le Comité technique andin de la sécurité sanitaire des produits agricoles (chefs et directeurs des services nationaux de sécurité sanitaire des produits agricoles); experts gouvernementaux; groupes ad hoc (avec participation de représentants du secteur privé); et secrétariat général. Les ministres de l'agriculture de la CAN ont adopté le *Programme andin de développement rural et de compétitivité agricole*. Ce programme intègre l'aspect développement au processus d'intégration agricole et couvre les domaines suivants: développement rural et sécurité alimentaire; conversion de certaines activités productives; compétitivité, commerce et harmonisation des politiques; innovation technologique; santé animale et végétale; gestion des ressources naturelles, etc.

14. En Amérique centrale, le Protocole de Guatemala de 1993 établit le Conseil agricole d'Amérique centrale (CAC)⁵, en tant qu'organe propre à accélérer l'intégration sous-régionale du secteur dans le cadre du sous-système économique du SICA. Le CAC est composé des ministres de l'agriculture et a pour objectifs de « proposer et exécuter les actions nécessaires à l'établissement de programmes et de projets régionaux dans les domaines agricole, forestier et halieutique, pour ce qui concerne aussi bien les politiques de santé végétale et animale que la recherche scientifique et technologique et la modernisation de la production » ainsi que de « coordonner avec le Conseil des ministres chargés du commerce extérieur les aspects intéressants tant le commerce intérieur à la zone que le commerce international des produits agricoles » (CAC, 2006). La sous-région est parvenue à établir un mécanisme de résolution des différends commerciaux et a approuvé des réglementations régionales sur les pratiques commerciales déloyales (1995), les mesures de sauvegarde (1996), l'origine des marchandises (2005), les mesures de normalisation, la métrologie et les procédures d'autorisation (1999), les mesures et procédures sanitaires et phytosanitaires (1999), le transit douanier international (2001), le code douanier uniforme pour l'Amérique centrale (2002) et l'évaluation douanière des marchandises (2004). Un programme de travail a également été établi pour homologuer les normes et procédures sanitaires et phytosanitaires. En novembre 2005, le CAC a constitué un groupe de

⁵ Y participent cinq pays: Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua.

travail composé de représentants des ministères de l'agriculture des pays d'Amérique centrale et chargé de formuler une politique agricole régionale.

15. Dans la structure institutionnelle du MERCOSUR, il existe divers organes liés au secteur agricole: pour le Conseil du marché commun (CMC), il s'agit de la Réunion des ministres de l'agriculture (RMA); pour le Groupe Marché commun (GMC), ont été mis en place un Sous-Groupe de travail (SGT) n° 8 sur l'agriculture, une Réunion spécialisée sur l'agriculture familiale (REAF) et un Groupe ad hoc sur les biotechnologies agricoles (GAHBA). La RMA a été l'initiatrice de la principale norme du MERCOSUR sur les questions agricoles, à savoir la décision n° 6/96 concernant l'« Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC ». Le SGT n° 8 sur l'agriculture, qui existe depuis la signature du Traité d'Asunción, travaille dans deux directions principales: suivi analytique des politiques agricoles et agro-industrielles nationales et élaboration de normes visant à uniformiser les procédures nationales des quatre États parties. Le Sous-Groupe cherche à promouvoir le développement rationnel de la production régionale, à améliorer la productivité et à garantir l'insertion du secteur agroalimentaire du MERCOSUR dans le commerce international, en accordant la priorité aux aspects susceptibles de faciliter cette intégration; il remplit aussi une fonction importante d'articulation avec le secteur privé en diffusant le résultat des négociations et en communiquant les préoccupations du secteur privé aux membres du MERCOSUR. Les travaux du SGT n° 8 ont donné lieu à un grand nombre de résolutions du GMC qui harmonisent les normes, approuvent les formulaires et les procédures standard, adoptent des normes internationales et établissent des méthodologies, entre autres progrès. Pour sa part, la REAF a pour objectif d'intégrer l'agriculture familiale dans la dynamique du MERCOSUR en mettant sur la table des négociations ce segment de l'agriculture qui joue un rôle important dans les économies des États parties⁶. Cette institutionnalisation, qui a permis aux techniciens et aux décideurs des États parties d'entrer en contact, a facilité l'adoption par le MERCOSUR de positions communes dans les principales instances de négociation internationales, pour ce qui concerne les produits agricoles.

16. Pour ce qui est de la CARICOM, la grande diversité des pays membres (par exemple, la contribution de l'agriculture au PIB va de moins de 1 pour cent à plus de 40 pour cent et la part de la main-d'oeuvre de moins de 5 pour cent à plus de 30 pour cent) rend difficile l'élaboration d'un programme commun sur les questions agricoles. Toutefois, des initiatives ont été prises pour renforcer le secteur agricole dans une perspective sous-régionale, telles que la création de l'Organisation régionale pour les Caraïbes sur les normes et la qualité (*Caribbean Regional Organisation for Standards and Quality*) (qui a déjà établi des normes pour le riz et le sucre), le Programme de transformation régionale (géré par le Conseil communautaire des ministres) et l'Initiative Jagdeo. Cette dernière couvre tout le système agroalimentaire de la CARICOM et cherche à créer un climat propice au commerce, à la compétitivité et au développement agricole rural durable. L'initiative a identifié les contraintes auxquelles doit faire face l'agriculture dans la région (transports, commercialisation, financement, recherche et développement, technologies d'information et de communication et ressources humaines), ainsi que les stratégies à adopter pour les surmonter, à savoir: a) créer un climat propice au commerce; b) améliorer la compétitivité et l'offre; c) établir et renforcer les organisations du secteur privé; et d) améliorer les capacités de gestion des ressources pour renforcer l'efficacité du commerce à tous les niveaux.

Difficultés auxquelles se heurtent les processus d'intégration sous-régionale

17. Les processus d'intégration commerciale à l'échelon sous-régional sont confrontés à diverses conjonctures sociales, politiques et économiques découlant des processus de

⁶ Cet objectif devrait être atteint grâce aux activités suivantes: renforcement et proposition de politiques publiques; promotion et facilitation du commerce des produits de l'agriculture familiale de la région; et fourniture d'informations sur les négociations internationales relatives au commerce.

développement interne de chaque pays membre. Quelques-unes des principales contraintes auxquelles se heurte le processus d'intégration commerciale sont décrites ci-après.

18. *Asymétries en matière de développement* – Plusieurs pays souffrent de déficiences en ce qui concerne l'infrastructure, les transports, les communications, la santé agricole et animale, les services et le développement institutionnel; d'autres manquent de cadres juridiques pour donner effet aux engagements pris dans le cadre des accords commerciaux sous-régionaux, étant donné le degré de développement relativement faible des institutions. On constate donc des manquements difficiles à redresser, faute de systèmes d'information, de systèmes douaniers et d'infrastructures appropriés. Il convient toutefois de garder présente à l'esprit l'expérience réussie de l'intégration de pays moins avancés, à savoir l'Espagne, le Portugal et la Grèce, par rapport à des sous-régions plus développées (l'Union européenne). De cette expérience, on peut tirer des enseignements sur la façon dont un cadre stratégique approprié et un engagement fort de toutes les parties permettent de surmonter les obstacles au processus d'intégration sous-régionale que représentent les asymétries. On notera également certains progrès déjà accomplis en ce qui concerne le traitement des asymétries dans les négociations commerciales: le Chili a élargi unilatéralement son régime douanier pour les importations en provenance de Bolivie (à l'exception des produits agricoles soumis à des tranches de prix) et le Fonds pour la convergence structurelle du MERCOSUR (FOCEM) est en cours d'application⁷.

19. *Politique macroéconomique* – Les soubresauts macroéconomiques, comme les chutes spectaculaires du PIB, les dévaluations et l'inflation, font obstacle au processus d'intégration commerciale dans certaines sous-régions. C'est ainsi qu'on a pu, à l'occasion, rétablir des droits d'importation spécifiques face à la dévaluation de la monnaie du pays exportateur ou lier l'entrée d'importations à l'octroi de crédits de la part du pays exportateur; ces situations peuvent donner lieu à des différends importants.

20. *Politiques sectorielles* – Les politiques concernant le secteur agricole, dans la mesure où elles diffèrent selon les pays, peuvent être considérées comme une source de distorsions commerciales faisant obstacle à une meilleure intégration. Certains pays poursuivent des politiques agricoles plus libérales, tandis que d'autres se caractérisent par des niveaux élevés d'intervention de l'État dans l'agriculture. Certains mettent l'accent sur la protection aux frontières, tandis que d'autres préfèrent s'appuyer sur les accords de compétitivité pour fixer leurs priorités en matière de politiques. Pour les uns, les exemptions douanières sont le principal mécanisme de promotion du secteur agricole; pour d'autres, les politiques publiques de crédit agricole, d'incitations directes et de fonds parafiscaux sont relativement plus efficaces. Certains pays interviennent davantage sur la fixation des prix par le biais de réglementations ou bien du rôle joué par l'État dans la distribution des aliments. Autrement dit, selon les instruments de politique sectorielle utilisés, on constate des divergences notables entre les politiques agricoles, qui ne peuvent que faire obstacle au processus d'intégration sous-régionale.

21. *Mesures de protection commerciale* – Tous les pays membres des différents blocs commerciaux sous-régionaux appliquent plus ou moins ce type de mesure, en prétextant de la nécessité de faire front aux distorsions persistantes générées par l'absence d'harmonisation des politiques commerciales, les dévaluations ou les problèmes sanitaires. Certains produits, comme les oléagineux, le sucre, le riz, le blé, les porcins et la volaille, sont particulièrement sensibles pour ce qui est du commerce à l'intérieur des sous-régions et font l'objet de restrictions ou de controverses. La subsistance de barrières douanières empêche en outre l'intégration des chaînes de production et l'obtention qui en résulterait de niveaux supérieurs de valeur ajoutée pour la production sous-régionale.

⁷ ALADI (2005).

Commerce des produits agricoles à l'échelon sous-régional

22. Malgré les difficultés auxquelles se heurte le processus d'intégration commerciale au niveau sous-régional, on constate une croissance du commerce agroalimentaire dans toutes les sous-régions, comme au niveau régional⁸. Le cas de l'Amérique centrale est particulièrement spectaculaire: alors qu'au début des années 90 le commerce intérieur de la sous-région représentait 11,8 pour cent seulement de l'ensemble des échanges, en 2002-2004 ce pourcentage atteignait 25,5 pour cent. Autrement dit, en l'espace de 12 ans, le commerce intra-sous-régional de l'Amérique centrale a augmenté de 411 pour cent, tandis qu'avec le reste de l'Amérique latine et des Caraïbes l'augmentation était de 150 pour cent et avec le reste du monde de 94 pour cent.

23. Il convient de signaler, toutefois, que les principaux marchés d'exportation des produits agroalimentaires d'Amérique latine et des Caraïbes se situent à l'extérieur de la région. Pour ce qui concerne le Brésil et le Mexique, 95 pour cent de leurs exportations sont destinées à des pays extérieurs à la région; pour ce qui est des pays andins, ce pourcentage est de 80 pour cent et pour le Cône Sud (à l'exception du Brésil), il est de 75,4 pour cent (Tableau 2).

24. Est-il possible d'intensifier le commerce régional? Certainement. Car, ce sont, en général, des pays de la région qui sont à l'origine des importations agroalimentaires régionales. Parmi les pays de l'ALC, le Brésil et les autres pays du Cône Sud ont accru de 40 points en pourcentage leur participation comme lieu d'origine des importations (Tableau 3). Ainsi, à condition que se poursuivent les efforts d'intégration commerciale, complétés par des programmes de développement agro-industriel et par la mise en oeuvre de mécanismes susceptibles de contrecarrer les pratiques commerciales déloyales des pays développés, le commerce intrarégional pourrait encore progresser (Salcedo et Boccheto, 2006).

Perspectives en ce qui concerne un marché commun régional pour les produits agricoles

25. Les processus d'intégration sous-régionale et la conclusion de multiples accords de libre-échange entre pays d'Amérique latine et des Caraïbes témoignent de la volonté politique des pays de la région de créer à terme un marché commun régional pour les pays agricoles. Ces accords sont renforcés par des initiatives comme celles de l'ALADI visant à créer un espace de libre-échange⁹; ou l'initiative prise par les présidents sud-américains de demander à leurs ministres qu'ils prennent des mesures pour constituer une zone de libre-échange sud-américaine au plus tard en 2010.

26. Outre les avantages à caractère économique signalés au début du présent document, l'intégration régionale est sans doute le mécanisme le plus approprié pour accélérer l'insertion des pays de la région dans le contexte international, vu la conjoncture actuelle de mondialisation et les distorsions subies par les marchés des produits agricoles. Autrement dit, parler d'une seule voix en tant que région face à l'OMC, par exemple, pourrait contribuer à la suppression des

⁸ Pour ce qui est des pays développés, le commerce des produits agricoles « demeure dans une large mesure endogène et cette tendance ne cesse de se confirmer: quelque 80 pour cent des exportations agricoles des pays développés sont destinées à d'autres pays développés » (FAO, 2005).

⁹ Voir résolution 59 du treizième Conseil des ministres de l'ALADI sur le site <http://www.aladi.org/nsfaladi/textacdos.nsf/inicio2004?OpenFrameSet&Frame=basefrm&Src=d5tn76pj1dhgm8q9fehi ngt31cdi6uspedppmcbkrcls78ob3chnn6chg60q3ujrgcln50ob7ckj42tbkdt374obdcli00>

Afin de constituer un espace de libre-échange, l'ALADI, en coopération avec la BID, exécutera un projet pilote de numérisation des certificats d'origine à partir de septembre 2006, avec la participation déjà confirmée de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de la Colombie, de Cuba, du Mexique et du Venezuela. De même, l'ALADI a mis en route des activités qui devraient donner des résultats concrets dans le compte de l'année pour faciliter la prestation intermodale de services de transports et élaborer un diagnostic sur le cadre normatif et opérationnel applicable à la région en matière de processus douaniers. Ces initiatives ont été prises pour faciliter le commerce régional, le but ultime étant de créer un espace de libre-échange.

subventions agricoles qu'octroient les pays développés et faciliter l'accès des pays de la région à leurs marchés. En règle générale, il faudrait renforcer la capacité de négociation de la région vu les compétences toujours plus grandes qu'exigent des fonctionnaires les instances internationales de négociation.

27. À l'avenir, l'accélération du processus d'intégration régionale, comme on l'a constaté ces dernières années dans les différentes sous-régions, se heurtera à plusieurs défis, comme indiqué dans les paragraphes suivants.

28. *Volonté politique* – Comme signalé précédemment, cette volonté s'est exprimée de manière explicite et se manifeste dans plusieurs initiatives concrètes. Toutefois, il convient maintenant d'intégrer cette volonté dans les ordres du jour politiques nationaux comme dimension supplémentaire des stratégies de développement nationales. En ce sens, il convient de mentionner l'initiative lancée par divers pays de la région pour libérer l'Amérique latine de la faim avant l'an 2025, et même avant l'an 2020.

29. *Poursuite de l'intégration sous-régionale* – Les sous-régions devraient consolider leurs processus d'intégration commerciale, trouver des solutions aux restrictions spécifiques auxquelles se trouve confronté leur commerce agricole, réglementer et assurer la transparence des mesures de sauvegarde, poursuivre l'harmonisation et le rapprochement des politiques nationales en matière douanière et renforcer l'application du régime extérieur commun pour perfectionner les unions douanières, notamment.

30. *Harmonisation des politiques agricoles* – Les flux de produits agricoles liés à l'ouverture commerciale constitueront, vu la diversité des types d'intervention gouvernementale dans le secteur agricole selon les pays de la région (qui se traduisent par l'octroi aux producteurs de subventions de niveaux très variés), une source de pression pour harmoniser les politiques agricoles. Les changements à apporter pour favoriser cette harmonisation constitueront un véritable défi pour les pays qui interviennent lourdement dans la fixation des prix, la commercialisation et la gestion des inventaires. Les processus de décentralisation en cours dans divers pays de la région ajoutent une complication supplémentaire à ce processus d'harmonisation régional. Il faut, en effet, non seulement harmoniser les instruments, mais faire en sorte que les politiques aux niveaux local, provincial, départemental, national, sous-régional et régional interagissent de manière appropriée¹⁰. Qui plus est, l'harmonisation des politiques agricoles au niveau régional suppose des mesures et des alignements qui transcendent le secteur agricole proprement dit, dans la mesure où des consultations et des négociations avec d'autres secteurs seront nécessaires, ce qui rendra le processus plus complexe.

31. *Niveaux différents de compétitivité* – La diversité des pays de la région pour ce qui est du développement économique, des ressources, des particularités de la politique agricole, notamment, se traduit par des niveaux de compétitivité de la production agricole différents selon les pays. Certains pays ont des coûts de production plus élevés que d'autres; certains sont plus vulnérables aux fluctuations des prix, aux phénomènes climatiques ou aux problèmes sanitaires. À l'intérieur d'un même pays, on constate également une grande hétérogénéité des niveaux de compétitivité des producteurs. L'intégration commerciale devrait améliorer la compétitivité des différents types de producteurs et intégrer les différentes chaînes de production agricole, grâce à une vision régionale. Plutôt que de rechercher des avantages comparatifs pour tel ou tel produit, les pays devront développer la compétitivité du système dans son ensemble, y compris diverses formes d'intégration intersectorielle et d'articulations territoriales. La conception de politiques favorables aux producteurs les plus démunis jouera un rôle fondamental, de même que la

¹⁰ Goldin et Reinert (2006) analysent le rôle des politiques axées sur les plus démunis dans le contexte de la mondialisation à tous les niveaux, ainsi que leurs interactions.

diversification de la production et la création de niches de marché¹¹. Il faudrait s'appuyer sur des initiatives comme le Cadre intégré pour l'assistance technique en matière de commerce aux pays les moins avancés¹², qui intègre les contributions de multiples agences et donateurs afin d'accroître la participation des pays les moins avancés à l'économie mondiale, l'accent étant mis sur la croissance économique et la lutte contre la pauvreté.

32. *Systèmes de sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires* – Les poussées récentes de maladies transfrontières comme la grippe aviaire ou l'encéphalopathie spongiforme bovine et le souci croissant des consommateurs, des gouvernements et des entreprises commerciales de garantir la sécurité sanitaire des denrées alimentaires mettent les politiques de sécurité sanitaire en position d'intervenir avec succès sur les marchés internationaux et de favoriser l'intégration commerciale régionale. Malgré la tendance à une harmonisation des mesures de contrôle sanitaire, la situation est loin d'être uniforme dans la région. Ces différences entre les diverses situations sanitaires et la capacité de réaction des pays en cas de crise sanitaire peuvent engendrer une certaine méfiance et un manque de crédibilité, qui représenteraient un obstacle important au moment de supprimer les droits de douane intrarégionaux. Il convient donc de prendre des mesures de formation et d'évaluation des arrangements institutionnels pour déterminer si ces derniers sont les plus efficaces et les plus efficaces pour mettre en oeuvre les mesures sanitaires nécessaires, selon les différents scénarios, et d'effectuer des analyses des risques et des analyses coûts-avantages de diverses mesures sanitaires; tout ceci exigera des investissements importants pour renforcer et homologuer les systèmes de contrôle de la sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires.

33. *Coûts de transaction et frais de transport* – L'un des facteurs déterminants de la compétitivité du secteur agricole, surtout au niveau des petits producteurs, dont dépendra la mesure dans laquelle on tirera parti des possibilités offertes par l'intégration régionale (ou on en réduira les dangers) est lié aux coûts de transaction. Qu'il s'agisse des marchés de biens ou de services, les coûts de transaction jouent un rôle clé dans la façon dont le producteur interagit avec les marchés et répond aux signaux lancés par les politiques. De par ses caractéristiques propres, le transport (infrastructure routière, distances, délais, modalités) joue un rôle important dans les coûts de transaction. L'infrastructure nationale de transport, les communications, l'efficacité portuaire, celle des services douaniers, les coûts financiers et d'assurance, les volumes transportés, les problèmes de sécurité sont autant de facteurs qui influent sur le coût du transport. Dans la région, le secteur des transports est extrêmement hétérogène, présente divers problèmes logistiques et, comme partout ailleurs, dans la mesure où les produits agricoles sont des produits périssables, peut contribuer au succès ou à l'échec, aux gains ou aux pertes, des producteurs¹³. Ainsi, une meilleure intégration régionale dans le respect de l'équité exigerait la conception de politiques visant à réduire les coûts de transaction des petits producteurs et à susciter des investissements dans les infrastructures de transport.

34. *Politique de change* – Le taux de change joue un rôle fondamental dans la compétitivité du secteur agricole et les flux commerciaux internationaux qui s'y rattachent¹⁴. Ces dernières

¹¹ La Banque mondiale (Perry et al. 2006; Goldin et Reinert, 2006) expose de manière détaillée les raisons pour lesquelles il convient d'envisager des politiques favorables aux plus démunis lors de la conception des stratégies de développement économique.

¹² <http://www.integratedframework.org/>

¹³ On trouvera dans FAO (2004) une analyse détaillée du transport des produits agricoles en Amérique centrale, dans le cadre du MERCOSUR élargi et dans la Communauté andine, qui décrit la problématique spécifique à chaque région et propose des stratégies pour améliorer la situation.

¹⁴ Le rôle fondamental du taux de change dans le secteur agricole est reconnu par les économistes depuis le travail initial de Edward Schuch remontant à 1974 sur le taux de change et l'agriculture aux États-Unis; par la suite, une série d'études sur l'économie politique des politiques d'établissement des prix agricoles réalisées par la Banque mondiale au début des années 90 et dirigées par Anne O. Krueger, Maurice Schiff et Alberto Valdés, a été suivie de diverses études de cas, comme celles de Larson, Bittencourt et Thompson (2004) et de Cheng et Orden (2005).

années, les pays de la région ont connu tant des dévaluations que des appréciations de leur monnaie, représentant tantôt une subvention, tantôt un handicap implicite pour le secteur agricole. Les dévaluations sont déjà, de fait, un facteur controversé au niveau du commerce sous-régional. Au cours des prochaines années, avec la prévalence de régimes de change souples, les fluctuations du taux de change seront courantes, ce qui obligera les pays à trouver des formules qui évitent de pénaliser les économies agricoles, sans représenter pour autant un obstacle artificiel au commerce.

35. *Traités de libre-échange extrarégionaux* – Les pays d’Amérique latine et des Caraïbes sont à la recherche de complémentarités en matière de production et de débouchés pour promouvoir leurs exportations vers des pays extérieurs à la région. Il s’agit de stratégies légitimes, poursuivies par divers pays dans le monde, mais qui pourraient affaiblir l’intégration sous-régionale et régionale, en orientant les efforts vers l’extérieur et en ouvrant la porte à des produits largement subventionnés à l’extérieur (il existe des différences au niveau des tarifs douaniers entre les traités de libre-échange conclus par les pays de l’Amérique latine et des Caraïbes avec des pays tiers). Pour accentuer l’intégration régionale dans le contexte de la signature de traités de libre-échange avec des pays extérieurs à la région, surtout avec les pays les plus développés, les pays devront: a) parvenir à un équilibre satisfaisant tant au niveau intrarégional qu’extrarégional dans leurs efforts de négociation; b) négocier, pour ceux qui ne le font pas encore, mais y pensent, sur la base des asymétries constatées; c) progresser rapidement en ce qui concerne la modernisation interne pour pouvoir profiter des délais de grâce et des dégrèvements établis par les accords de libre-échange pour améliorer leur compétitivité; et d) renforcer leur capacité de négociation dans les instances multilatérales (de façon, dans l’idéal, à parler d’une seule voix), et profiter de la possibilité d’utiliser les sauvegardes spéciales prévues pour le secteur agricole au Sommet de Hong Kong du Cycle de négociations de Doha de l’OMC, dans le but de contrecarrer les distorsions du marché et la concurrence déloyale.

36. *Développement de la capacité d’exportation* – La promotion de l’intégration commerciale exigera des efforts pour renforcer la capacité d’exportation des petits et moyens producteurs agricoles. Il faudra développer les capacités, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. La capacité d’exportation dépend de plusieurs facteurs dont il faudra s’occuper: infrastructures, information, capacités de gestion, crédit, systèmes d’information et de renseignements sur le marché, normes et réglementations, bonnes pratiques agricoles, traçabilité, etc. La coopération technique entre les pays de la région pourrait être à la clé de l’amélioration de la capacité d’exportation des petits producteurs.

37. *Politiques compensatoires/filets de sécurité* – L’intégration commerciale régionale, comme tout processus d’ouverture commerciale, aura un impact différencié du fait de la grande hétérogénéité des secteurs agricoles selon les pays; à court terme, il y aura des gagnants et des perdants. Les pays de la région devront concevoir et mettre en oeuvre des politiques compensatoires qui adoucissent la transition vers les nouvelles structures de production, liées à l’intégration commerciale de la région; autrement dit, il faudra mettre en place des instruments atténuant la vulnérabilité des perdants potentiels et maximisant le potentiel représenté par les nouveaux marchés. Les gouvernements seront confrontés à un éventail de politiques, mais en même temps à des restrictions budgétaires qui rendront indispensable la sélection de l’ensemble de politiques (*policy mix*) le plus approprié. Faudra-t-il mettre en place des politiques d’appui aux revenus des producteurs agricoles liées aux prix des produits ou bien, au contraire, « désaccoupler »? Faudra-t-il créer des fonds spécifiques de « reconversion productive » ou bien des instruments de promotion de la capitalisation des fonds agricoles? Selon quels critères? Faudra-t-il privilégier les politiques sectorielles ou bien des politiques axées sur le développement territorial? Celles ayant un impact à court terme, comme les subventions aux facteurs de production et à la commercialisation, ou bien celles à long terme, comme la recherche et les transferts de technologies? Et encore, faudra-t-il privilégier les politiques d’appui à la production ou celles de lutte contre la pauvreté grâce à des transferts sous conditions, qui gagnent du terrain depuis peu dans les pays de la région (PROGRESA et PROCAMPO au Mexique, Bolsa Familia au Brésil, Red de Protección Social au Nicaragua, pour n’en mentionner que quelques-unes)? Dans tous les cas, la conception et la mise en oeuvre, qu’il s’agisse de la focalisation, de

l'efficacité opérationnelle, des bénéficiaires, de la transparence, du suivi et de l'évaluation, sont à la clé de la réalisation des objectifs des politiques mises en oeuvre¹⁵.

38. *Participation du secteur productif* – Le secteur de la production agricole devrait jouer un rôle fondamental dans les processus d'intégration tant commerciale qu'économique. En raison du niveau relativement faible d'organisation des producteurs, la participation de ces derniers est parfois minime, peu active et centrée sur le court terme. Il arrive, toutefois, que les producteurs réussissent à participer activement aux processus de libéralisation des échanges et d'intégration sous-régionale, expérience qui devrait être renforcée et répétée dans d'autres sous-régions. Il faudrait pour cela constituer des organisations sous-régionales et régionales¹⁶.

39. L'intégration commerciale régionale et l'intégration commerciale sous-régionale semblent être des processus qui se renforcent mutuellement. Un bon processus d'intégration régionale pourrait contribuer à réduire les aspects négatifs ou encore non résolus des accords sous-régionaux. De même, le renforcement de l'intégration régionale devrait contribuer à simplifier les multiples accords sous-régionaux et les diverses instances de coordination qui existent actuellement. Le potentiel d'intégration commerciale de la région semble dès lors évident. Toutefois, il est important de ne pas perdre de vue que cette initiative doit être un moyen et non pas une fin; un moyen pour appuyer le développement et lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Il est entendu qu'une intégration commerciale, à elle seule, ne garantira ni un meilleur développement, ni la réduction de la pauvreté. Conformément à l'expérience internationale, l'intégration commerciale pour pouvoir déboucher sur le développement et la réduction de la pauvreté devra être accompagnée d'une série de politiques nationales et d'efforts pour relever les défis signalés dans le présent document.

¹⁵ Divers pays comme le Mexique, Brésil ou le Chili ont mis en place des politiques novatrices dont il vaudrait la peine d'analyser les enseignements. On trouve, dans Davis (2004), une analyse de certaines de ces politiques. De même, la FAO et la BID exécutent actuellement le « Programme pour la réalisation d'études techniques sur le développement rural FAO/IAB » (GCP/RLA/152/IAB), dont l'objectif est d'identifier l'impact possible de l'ouverture commerciale sur l'agriculture familiale et d'analyser l'efficacité de diverses politiques d'appui et de dédommagement.

¹⁶ On note, par exemple, l'existence de diverses fédérations centraméricaines par cultures/espèces animales d'élevage; les groupes créés par filière agricole dans le cadre de l'initiative Politique agricole commune andine; l'Association latino-américaine d'aviculture et l'Association latino-américaine de production animale.

Bibliographie

- ALADI.** 2005. Informe Preliminar del Secretario General sobre la Evolución del Proceso de Integración en el Año 2005. Diciembre 20.
- Anderson, Kym.** 2005. Why Pursue Trade Liberalization? En http://agecon.lib.umn.edu/cgi-bin/pdf_view.pl?paperid=17056.
- CAC, Secrétariat exécutif.** 2006. Vers un marché commun agricole en Amérique centrale: problèmes et perspectives. Note technique rédigée pour la Table ronde « Vers un marché commun agricole régional: problèmes et perspectives », vingt-neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Caracas (Venezuela).
- CARICOM, Secrétariat.** 2006. Études des possibilités d'élargissement de la zone d'échange préférentiel autour de la CARICOM. Document rédigé pour la Table ronde « Vers un marché commun agricole régional: problèmes et perspectives », vingt-neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Caracas (Venezuela).
- Communauté andine, Secrétariat général.** 2006. Vers un marché commun agricole dans la Communauté andine: problèmes et perspectives. Document rédigé pour la Table ronde « Vers un marché commun agricole régional: problèmes et perspectives », vingt-neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Caracas (Venezuela).
- CEPAL.** 2005. Panorama de la inserción internacional de América Latina y el Caribe, 2004, Tendencias 2005. Santiago, Chile.
- Cheng, Fushi y David Orden.** 2005. Exchange rate misalignment and its effects on agricultural producer support estimates: empirical evidence from India and China. Trabajo presentado para la reunión anual de la American Agricultural Economics Association, Providence, Rhode Island, Julio 24-27, 2005.
- Da Motta, Pedro.** 2003. MERCOSUR: En Busca de una Nueva Agenda. Documento de Trabajo IECI 06E. Instituto para la Integración de América Latina y el Caribe (INTAL), y Banco Interamericano de Desarrollo. Buenos Aires.
- Davis, Benjamin (ed).** 2004. Temas actuales y emergentes para el análisis económico y la investigación de políticas (CUREMIS II). Volumen I: América Latina y el Caribe. FAO. Roma.
- FAO.** 2004. Transport rural des produits alimentaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Bulletin des services agricoles de la FAO n° 155. Rome.
- FAO.** 2005. Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA). Rome. Site: http://www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/docrep/008/a0050s/a0050s00.htm.
- Fay, Marianne, y Mary Morrison.** 2005. Infrastructure in Latin America and the Caribbean: Recent Developments and Key Challenges. Report No. 32640-LCR. Banco Mundial.
- Goldin, Ian y Kenneth Reinert.** 2006. Globalization for Development: Trade, Finance, Aid, Migration, and Policy. Banco Mundial.
- Larson, Donald W., Mauricio V. L. Bittencourt y Stanley R. Thompson.** 2004. An examination of the impacts of exchange rate volatility on sectoral trade in the Mercosur.

Trabajo presentado para la reunión anual de la American Agricultural Economics Association, Providence, Rhode Island, Julio 24-27, 2005.

MERCOSUR, Secrétariat général. 2006. Note technique pour la Table ronde « Vers un marché commun agricole régional: problèmes et perspectives », vingt-neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Caracas (Venezuela).

Paggi, Mechel S., Fumiko Yamazaki y Tim Josling. 2005. The Central American Free Trade Agreement: What's at stake for California Agriculture? Center for Agricultural Business, California State University. Fresno.

Perry, Guillermo, et.al. 2006. Poverty Reduction and Growth: Virtuous and Vicious Circles. Banco Mundial. Washington, D.C.

Salcedo, Salomón y Marcela Boccheto. 2006. Comercio Internacional Agrícola: Tendencias y Retos de Política. Documento de Trabajo TCA-RCLP 1-06, FAO, Santiago.

Vollrath, Thomas L. 2003. North American Market Integration and Its Impact on the Food and Fiber System. ERS, USDA, Agriculture Information Bulletin No. 784. Washington, D.C.

Tableau 1: Niveaux d'intégration commerciale dans la région Amérique latine et Caraïbes

Traités de libre-échange	Unions douanières	ALADI
Bolivie – Mexique (1995)	Communauté andine (1969)	Argentine
CARICOM – Costa Rica (2004)	MERCOSUR (1991)	Bolivie
CARICOM – République dominicaine (2005)	MCCA (1960)	Brésil
CARICOM – Cuba (2000)	CARICOM (1973)	Chili
Amérique centrale – Chili (2002)		Colombie
Amérique centrale – Panama (2002)		Costa Rica
Amérique centrale – République dominicaine (2001-2002)		Équateur
Chili - Mexique (1999)		El Salvador
Costa Rica – Mexique (1995)		Guatemala
Groupe des trois (Colombie – Mexique –Venezuela) (1995)		Guyana
Mexique – Nicaragua (1998)		Honduras
Mexique – Triangle nord (El Salvador, Guatemala, Honduras) (2001)		Mexique
Mexique – Uruguay (2004)		Nicaragua
CARICOM – Colombie (1994)*		Panama
CARICOM – Venezuela (1993)*		Paraguay
CAN – MERCOSUR (2005)		Pérou
		République dominicaine
		Trinité-et-Tobago
		Uruguay
		Venezuela

* Accords préférentiels.

Source: Organisation des États américains.

Note: il existe divers accords économiques entre les pays de la région, comme celui conclu entre le Mexique et le Brésil ou le Mexique et MERCOSUR, qui prévoient des conditions d'accès préférentielles réciproques, en vue d'éventuels accords de libre-échange.

Tableau 2: Destination des exportations agroalimentaires par sous-région (en %)

	1990-1992	2002-2004	Variation
<i>Amérique centrale</i>	100,0	100,0	
Amérique centrale	11,8	25,5	13,8
AL/C	6,9	7,3	0,4
Autres	81,3	67,1	-14,2
<i>Pays andins</i>	100,0	100,0	
Pays andins	9,0	12,9	3,8
AL/C	7,1	6,8	-0,2
Autres	83,9	80,3	-3,6
<i>Brésil</i>	100,0	100,0	
AL/C	5,5	5,5	0,0
Autres	94,5	94,5	0,0
<i>Caricom</i>	100,0	100,0	
Caricom	26,6	31,6	5,0
AL/C	0,2	1,4	1,3
Autres	73,2	67,0	-6,2
<i>Cône Sud</i>	100,0	100,0	
Cône Sud	4,4	5,7	1,4
AL/C	22,1	18,8	-3,3
Autres	73,5	75,4	1,9
<i>Mexique</i>	100,0	100,0	
AL/C	1,4	4,7	3,3
Autres	98,6	95,3	-3,3

Source: FAOSTAT

Tableau 3: Origine des importations agroalimentaires par sous-région (en %)

	1990-1992	2002-2004	Variation
<i>Amérique centrale</i>	100,0	100,0	
Amérique centrale	21,8	32,8	11,0
AL/C	6,0	13,4	7,4
Autres	72,2	53,8	-18,4
<i>Pays andins</i>	100,0	100,0	
Pays andins	8,6	17,4	8,9
AL/C	16,9	28,9	11,9
Autres	74,5	53,7	-20,8
<i>Brésil</i>	100,0	100,0	
AL/C	23,3	63,7	40,4
Autres	76,7	36,3	-40,4
<i>Caricom</i>	100,0	100,0	
Caricom	24,3	26,5	2,1
AL/C	4,5	5,2	0,7
Autres	71,2	68,4	-2,8
<i>Cône Sud</i>	100,0	100,0	
Cône Sud	9,6	40,2	30,5
AL/C	22,7	34,9	12,1
Autres	67,6	24,9	-42,7
<i>Mexique</i>	100,0	100,0	
AL/C	6,1	8,2	2,0
Autres	93,9	91,8	-2,0

Source: FAOSTAT